

La comptabilité des produits financiers islamiques : Normes AAOIFI vs. IFRS

Azzouz Elhamma

Enseignant-chercheur

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG)

Université Ibn Tofail – Kénitra Maroc

E-mail : elhamma_azzouz@yahoo.fr

Abstract :

Certainly, the standardization of the accounting practices of Islamic financial institutions (IFIs) has been the subject of a particular attention since the early 1990s. For this reason, the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI) was created and it plays an important role in the development and the promotion of these standards. However, most research studies show that the IFIs adopt one of these three accounting standards: the IFRS; the AAOIFI standards or the local standards. This situation has a negative impact on the comparability of financial statements of IFI. For this reason, the AAOIFI held a meeting with the International Accounting Standards Board (IASB) on 16 December 2014. Both AAOIFI and IASB discussed possibility of further strengthening the relationship between the organizations. In this context, this article aims to highlight the main points of divergence and convergence between IFRS and AAOIFI standards. Also, we will examine the degree of knowledge of AAOIFI standards among professionals and researchers in Morocco. The main results show that over 75% of respondents did not know the AAOIFI.

Keywords:

IFRS, AAOIFI standards, Accounting standards, AAOIFI, Morocco.

Résumé :

Certainement, la normalisation des pratiques comptables des institutions financières islamiques (IFI) a fait l'objet d'une attention particulière dès le début des années 1990. C'est pour cette raison, l'organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions : AAOIFI) a été créée et a joué un rôle pionnier dans le développement et la promotion de ces normes. Toutefois, la plupart des études de recherche montrent que les IFI adoptent généralement soit les normes IFRS soit les normes AAOIFI. Cette situation a un impact négatif sur la comparabilité des états financiers des IFI, c'est pour cette raison, une réunion s'est tenue le 16 décembre 2014 entre les responsables de l'IASB et ceux l'AAOIFI pour mener une réflexion de rapprochement entre les deux référentiels comptables. Dans cet état d'esprit, cet article vise à mettre en lumière les principaux points de divergence et de convergence entre les IFRS et les normes AAOIFI. Egalement, nous examinerons le degré de connaissance des normes AAOIFI chez les professionnels et les chercheurs marocains. Les principaux résultats montrent que plus de 75% des répondants ne connaissent pas l'AAOIFI.

Mots clés :

IFRS, Normes AAOIFI, Normes comptables, AAOIFI, Maroc

Introduction

Durant les cinq dernières années, la finance islamique a connu un succès très remarquable. Sa capacité à résister devant la crise financière internationale qui secoue le monde depuis 2008 a fait et fait encore l'objet de plusieurs rencontres et débats au niveau international, et elle constitue également le thème de plusieurs études de recherche dans le monde entier. Le souci de la réglementation et la gestion de la finance islamique a conduit à la création de trois organisations internationales afin d'harmoniser les pratiques bancaires islamiques:

- L'AAOIFI (*Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions*) : sa principale mission consiste à harmoniser les règles juridiques et les normes en matière comptable, d'audit et de gouvernance à l'intention des différentes institutions islamiques ;
- L'IFSB (*Islamic Financial Services Board*) : c'est une organisation de standardisation qui produit des normes, créé en 2002 par plusieurs Etats musulmans, a pour rôle de rechercher des voies d'intégration de la finance islamique à la finance internationale.
- l'IIFM (*International Islamic Financial Market*), fondé à Bahrein en 2002, a pour objectif de concevoir de nouveaux mécanismes et instruments de marché compatibles à la fois avec la Chariaa et un développement rapide de la banque islamique.

Dans cette recherche, nous allons nous focaliser sur les normes comptables élaborées et éditées par l'AAOIFI. La plupart des études précédentes ont porté sur l'acceptabilité, la compréhension et la nécessité de ces normes comptables islamiques (Sarea, 2012, p. 28). La majorité de ces études ont montré que les IFI (institutions financières islamiques) adoptent soit les normes comptables internationales (IFRS) éditées par l'IASB, soit les normes comptables AAOIFI, soit les normes locales. Cette situation a un impact négatif sur la comparabilité des états financiers des IFI. Pour cette raison, plusieurs réunions se sont tenues entre les responsables de l'AAOIFI et ceux de l'IASB pour mener un rapprochement entre les deux référentiels comptables.

Cet article s'inscrit parfaitement dans cette logique et tente de mettre en exergue les principaux points de convergence et de divergence entre les IFRS et les normes AAOIFI. Les questions suivantes donc s'imposent :

- dans quelle mesure les IFI adoptent-elles les normes comptables AAOIFI ?
- les professionnels et les chercheurs marocains en comptabilité connaissent-ils les normes AAOIFI ?
- quels sont les principaux points de convergence et de divergence entre les IFRS et les normes AAOIFI ?

Ce travail de recherche sera scindé en quatre sections. La première section sera consacrée à la problématique relative à la nécessité d'une normalisation comptable des IFI. La seconde section sera réservée à l'AAOIFI en tant qu'une organisation internationale chargée de l'élaboration et l'édition des normes comptables islamiques. La troisième section sera consacrée à la présentation des résultats de notre enquête relative au degré de connaissance des normes AAOIFI chez les professionnels et les

chercheurs marocains et la quatrième section sera réservée à une étude comparative entre les IFRS et les normes AAOIFI.

1. Nécessité des normes comptables des IFI : présentation de quelques normalisateurs

Jusqu'à présent, il n'existe aucune référence dans les normes IFRS pour certains produits financiers islamiques. Egalement, les IFI se distinguent des institutions conventionnelles dans leurs structures, leurs fonctionnements et leurs objectifs concernant la divulgation d'informations. Ces obligations ont amené le monde financier islamique à se réunir afin d'uniformiser sa comptabilité. Cela a abouti à la création de l'AAOIFI. Cependant, d'autres organismes de normalisation comptable des IFI existent également, à savoir notamment : le *Malaysian Accounting Standard Board (MASB)* et l'*Indonesian Accounting Institute (IAI)*.

1.1. Malaysian Accounting Standard Board (MASB)¹

Le Malaysian Accounting Standards Board (MASB; trad. Le Conseil Malaisien de la normalisation comptable) est une organisation indépendante chargée de développer et de publier les normes comptables et de reporting financier en Malaisie. Le MASB a eu un projet en ce qui concerne l'information financière islamique depuis sa fondation en 1997. L'objectif était l'élaboration des normes spécifiques aux transactions et produits financiers islamiques, et en 2001, le MASB a émis la norme i-1 (FRS i-1), « Présentation des états financiers des institutions financières islamiques ».

Cependant, le MASB a constaté que la plupart des concepts comptables classiques et les principes comptables généralement admis pourrait être appliquée aux opérations et événements financiers islamiques mais avec des informations supplémentaires pour expliquer l'utilisation des contrats islamiques. En effet, même MASB i-1 (FRS i-1) était en grande partie une répétition des dispositions de la norme FRS 101 : « Présentation des états financiers », et FRS 108 : « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Dans ce contexte, le MASB a mis fin à sa politique de publier des normes comptables islamiques. Il commence à émettre d'autres documents qui traitent l'application des normes comptables pour les transactions islamiques. Cependant, ces documents ne sont ni des normes ni interprétations de normes.

En Septembre 2009, le MASB a émis un document (*Statement of Principles*) i-1 (SOP i-1) sur le reporting financier dans le cadre de la finance islamique incitant les différents intervenants malaisiens à appliquer les normes IFRS s'elles n'entrent pas en conflit avec les principes de Chariaa. Pour faciliter l'application des normes IFRS sur les transactions financières islamiques, le MASB a publié une série de publications techniques ("*TR : Technical Release*") qui complètent, et doivent être lus en conjonction avec les IFRS. À ce jour, le MASB a publié quatre publications techniques à savoir :

- TR i-1 : la comptabilisation de la Zakat,
- TR i-2 : Ijara,
- TR i-3 : Présentation des états financiers des institutions financières islamiques, et
- TR i-4 : Contrats de vente conformes à la Chariaa.

¹ Voir : <http://www.masb.org.my>

1.2. Indonesian Accounting Institute (IAI)²

L'Indonesian Accounting Institute (IAI ; trad. l'Institut Indonésien de la Comptabilité) dispose dans sa structure organisationnelle d'un conseil de normalisation comptable selon la Chariaa qui a pour rôle la formulation des normes comptables conformes aux prescriptions de la Chariaa. À ce jour, l'IAI a publié une norme pour la préparation et la présentation des états financiers conformément à la Chariaa ainsi que huit autres normes comptables dites « *Pernyataan Standar Akuntansi Keuangan (PSAK)* » :

- PSAK 101 : Présentation des états financiers islamiques
- PSAK 102 : Comptabilisation de la *Mourabaha*;
- PSAK103 : Comptabilisation du *Salam*
- PSAK 104 : Comptabilisation des *Istisnaa*
- PSAK 105 : Comptabilisation des *Moudaraba*
- PSAK 106 : Comptabilisation des *Moucharaka*
- PSAK 107 : Comptabilisation des *Ijara*
- PSAK 108 : Comptabilisation des opérations d'assurance

2. L'AAOIFI: le principal normalisateur comptable des produits financiers islamiques

L'AAOIFI (l'organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques) a été créé le 26 février de l'année 1990 sous l'appellation « *Financial Accounting Organisation for Islamic Banks and Financial Institutions (FAOIBFI)* » à Bahreïn. Ensuite elle a été rebaptisée « *Accounting and Auditing Organisation for Islamic Financial Institutions (AAOIFI)* ». Il s'agit d'une organisation indépendante à but non lucratif. Elle s'occupe de la comptabilité, de l'audit, de la gouvernance et des normes (standards) Chariaa pour des institutions financières Islamiques. En tant qu'organisation internationale indépendante, l'AAOIFI est soutenue par les membres institutionnels (200 membres provenant de 40 pays, à ce jour), y compris les banques centrales, les institutions financières islamiques, et les autres participants de l'industrie islamique internationale islamique à travers le monde.

2.1. Objectifs de l'AAOIFI

la AAOIFI a pour objet d'harmoniser, voire d'unifier les normes comptables de la finance islamique. L'organisation développe et édite des normes dans différents domaines comme l'audit, la gouvernance d'entreprise, la comptabilité, les codes de conduites ainsi que la conformité avec les principes de la Chariaa. Selon les textes de l'institution, elle aspire à : «développer des normes pertinentes pour les Institutions Financières Islamiques. Diffuser les normes de comptabilité et d'audit aux IFI par le biais de formations, de séminaires, la publication de bulletins d'informations périodiques et enfin l'exécution et la mise en œuvre de la recherche appliquée. Préparer et interpréter les normes comptables et d'audit pour les IFI. Examiner et modifier les normes comptables d'audit pour les IFI ».

² <http://www.iaiglobal.or.id/>

Elle vise également à : « améliorer la confiance des utilisateurs des rapports financiers des banques islamiques dans l'information fournie sur ces IFI. Ceci afin d'encourager les investisseurs à déposer leurs fonds dans des IFI et utiliser leurs services³»

L'AAOIFI émet des normes en comptabilité, audit, gouvernance d'entreprises, codes de conduites et finalement des normes concernant le respect de la Chariaa.

2.2. Les principales normes de l'AAOIFI

A ce jour, l'AAOIFI a publié 88 normes: 48 sur la Chariaa, 26 comptables, 5 normes d'audit, 7 de gouvernance et 2 codes de déontologie.

- **Les normes comptables** : d'une manière générale, l'AAOIFI essaie de se conformer aux IFRS afin d'être en adéquation avec les normes comptables internationales. Elle adopte dans certains cas ses propres standards. Toutefois, quelques différences peuvent être soulignées afin de tenir compte des spécificités (en matière de risques, de liquidité, etc.) entre les produits financiers conventionnels et les produits islamiques.
- **Les normes d'audit** : il s'agit des normes qui mettent en évidence les lignes directrices d'une mission d'audit externe dans les IFI. Ces normes aident l'auditeur d'exprimer une opinion sur si les états financiers ont été établis conformément aux règles de la Chariaa et aux principes et normes comptables de l'AAOIFI.
- **Les normes de gouvernance** : Il s'agit des lignes directrices sur le respect de la Chariaa et les processus de supervision des institutions financières islamiques. Le Conseil de surveillance de la chariaa (SSB : *Shariah Supervisory Board*)⁴ est le comité ayant pour mission l'émission de *fatwas* et le contrôle de la conformité à la Chariaa. Les membres de ce conseil sont nommés par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle.

2.3. Degré d'adoption des normes AAOIFI par les IFI

Haniffa et Hudaib (2004), dans leur étude portant sur cinq IFI, ont montré que seulement deux IFI qui adoptent les normes AAOIFI. Ces deux IFI sont installées en Bahreïn, le pays où siège l'AAOIFI. Al-balutchi (2006), dans son étude portant sur 34 banques dont 14 banques de Bahreïn, 26 banques du Soudan, deux banques du Qatar, 2 banques de la Jordanie, a étudié le niveau global de la divulgation dans le rapport annuel des banques islamiques. Il a constaté que le niveau de divulgation volontaire a augmenté après la mise en œuvre des normes AAOIFI.

En Arabie Saoudite, Al-Abdullatif, Sultan Abdullah (2007), dans son étude qui testait l'application des normes comptables AAOIFI par le secteur bancaire islamique, a tenté d'enquêter et d'explorer la prise de conscience des normes comptables AAOIFI parmi les universitaires, les auditeurs externes et les

³ www.aaofi.com

⁴ Il faut le distinguer des SAB (*Shariah Advisory Board*) sont les comités ayant pour mission l'émission de *fatwas* sans pour autant exercer un contrôle pour s'assurer de la conformité de l'institution financière aux principes de la Chariaa.

employés des banques islamique installées en Arabie Saoudite. Cette étude visait également à explorer la préférence des répondants concernant l'adoption des normes comptables AAOIFI. L'étude a conclu que la grande majorité des répondants préfèrent à adopter les normes comptables AAOIFI dans les banques islamiques en Arabie Saoudite.

Une étude réalisée en Bahreïn par Sarea (2012), qui avait comme objectif principal la mesure du niveau de conformité avec les normes comptables AAOIFI, a montré un niveau élevé de conformité avec ces normes comptables. Cela est dû à leur compatibilité avec la réglementation imposée par les organismes de réglementation à Bahreïn, tels que la Banque centrale de Bahreïn. Les résultats de cette recherche ont mis en évidence que :

- 85 % des répondants sont d'accord avec un niveau élevé de conformité avec les normes AAOIFI,
- 5 % des répondants sont d'accord avec un niveau modéré de conformité avec ces normes comptables
- et 10 % des répondants sont d'accord avec un faible niveau de conformité avec les normes AAOIFI.

En Bangladesh, les normes comptables et d'audit éditées par l'AAOIFI ne sont pas obligatoires. Mais, en tant qu'IFI, elles sont censées de se conformer à ces normes. Selon une étude très récente de Hafij Ullah (2013), qui a eu comme objectif est de révéler le niveau de conformité des normes AAOIFI en ce qui concerne la présentation des états financiers des banques islamiques cotées. L'étude a révélé que ces banques respectent en moyenne 44,68% de lignes directrices concernant la présentation des états financiers.

Les résultats des études présentées ci-dessus sont mitigés. Toutefois, trois types de résultats peuvent être mentionnés :

- **Un niveau de conformité très élevé avec les normes comptables:** Hameed et al. (2006) ont déclaré que le niveau de conformité de la *Bank Islam Malaysia Berhad* (BIMB) n'est que 15%, tandis que le *Bahreïn Islamic Bank* (BIB) est de 61%. Ils ont montré que la seconde banque en Bahreïn a un niveau plus élevé de conformité avec les normes comptables AAOIFI par rapport à la BIMB en Malaisie.
- **un niveau moyen de conformité avec les normes comptables:** Che Pa (2006) et Zaini (2007) soutiennent que le niveau conformité avec les normes AAOIFI peut être jugé comme moyen chez les dirigeants des banques islamiques en Malaisie.
- **un niveau faible de conformité avec les normes comptables:** Nadzri (2009) a conclu qu'en ce qui concerne la zakat, les exigences de l'AAOIFI sont loin d'être appliquées par les IFI.

3. Degré de connaissance des normes AAOIFI chez les responsables marocains : résultats d'une enquête

L'échantillon de l'étude se compose de 82 professionnels et chercheurs marocains et il est réparti comme suit :

Tableau 1. Composition de l'échantillon de l'étude

	Nombre	%
Comptables	38	46,3
Auditeurs & contrôleurs de gestion	13	15,9
Directeurs comptables et financiers	2	2,4
Directeurs généraux	2	2,4
Académiciens- chercheurs	27	32,9
Total	82	100

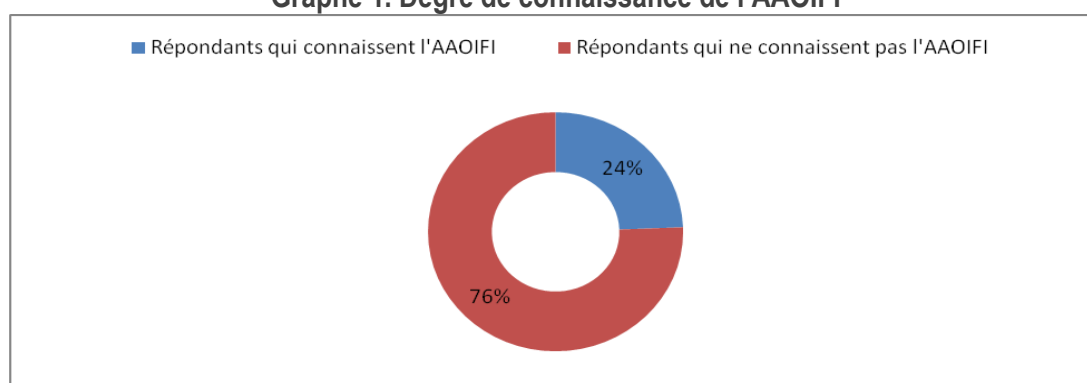
Notre échantillon se compose de 38 comptables (46,3%), 27 académiciens (enseignants et étudiants chercheurs en économie & gestion) (32,9%), 13 auditeurs & contrôleurs de gestion (15,9%), 2 directeurs comptables et financiers (DAF) et 2 directeurs généraux. Donc, cet échantillon est composé de 67,1% des professionnels des entreprises et 32,9% des académiciens.

Les résultats de l'enquête concernant le degré de connaissance des normes comptables, d'audit et de gouvernance des IFI éditées par l'AAOIFI se présentent ainsi :

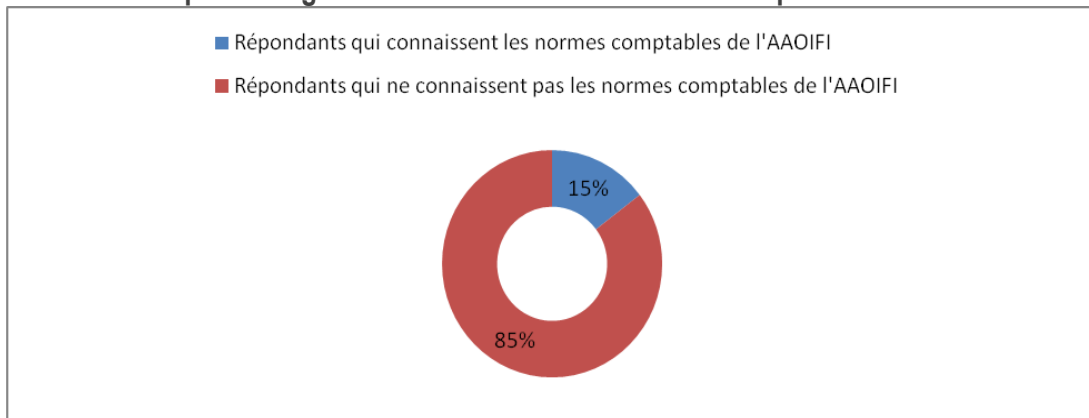
Tableau 2. Connaissance ou non connaissance de l'AAOIFI et ses normes

	Répondants qui connaissent l'AAOIFI et ses normes		Répondants qui ne connaissent pas l'AAOIFI et ses normes	
	Nombre	%	Nombre	%
Connaissance de l'AAOIFI	20	24,4	62	75,6
Connaissance des normes comptables AAOIFI	12	14,6	70	85,4
Connaissance des normes d'audit AAOIFI	8	9,8	74	90,2
Connaissance des normes de gouvernance AAOIFI	7	8,5	75	91,5

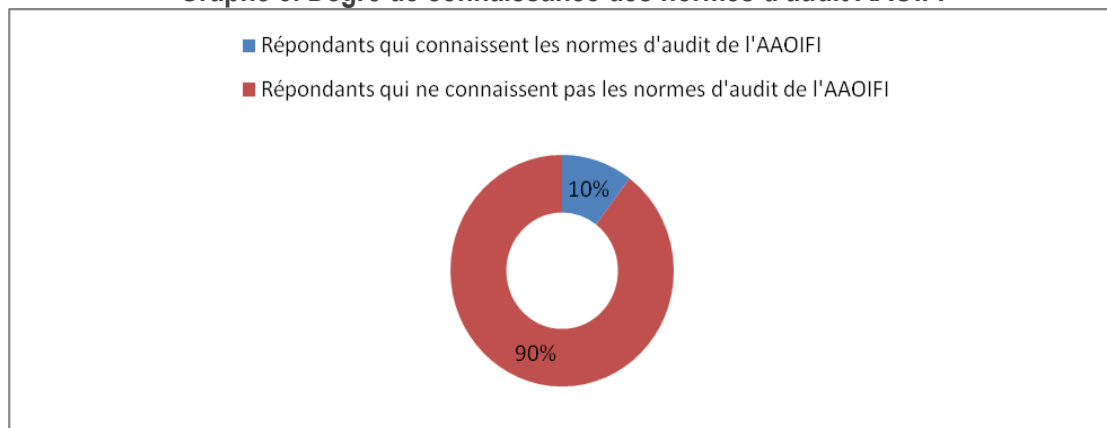
Graphe 1. Degré de connaissance de l'AAOIFI



Graphe 2. Degré de connaissance des normes comptables AAOIFI



Graphe 3. Degré de connaissance des normes d'audit AAOIFI



Graphe 4. Degré de connaissance des normes de gouvernance AAOIFI



Plus de 75% des répondants ont déclaré qu'ils ne connaissent pas l'AAOIFI. Egalement, plus de 85% de l'échantillon (70 répondants) ont déclaré qu'ils ne connaissent pas les normes comptables des IFI éditées par l'AAOIFI. Ce taux s'élève à 90% et 91% respectivement pour les normes d'audit et les normes de gouvernance. En bref, l'AAOIFI et ses normes restent presque inconnues au Maroc.

4. Les IFRS vs. Les normes AAOIFI : quelques points de convergence et de divergence

4.1. L'IASB vs. L'AAOIFI

Les normes IFRS sont élaborées et éditées par l'IASB. L'*International Accounting Standards Board* (IASB), qui succède à l'*International Accounting Standards Committee* « IASC » depuis le 1^{er} avril 2001, est un organisme de normalisation comptable international privé et indépendant. Son siège est établi à Londres. Il est placé sous la supervision de l'*International Accounting Standards Committee Foundation* (IASCF) chargée notamment d'assurer son financement et la désignation de ses membres. La question qui se pose est la suivante : pourquoi le monde de la finance islamique a pensé à des normes comptables islamiques et non pas les IFRS ? Généralement, les normes AAOIFI sont élaborées et publiées pour deux principales raisons :

- parce que les normes IFRS ne peuvent pas être adoptées toutes par les institutions financières islamiques. En raison de problèmes de conformité à la Chariaa ou parce que les normes IFRS ne couvrent pas entièrement les caractéristiques des IFI. Par exemple: FAS 1 de l'AAOIFI (Présentation générale des états financiers des IFI) couvre la norme IAS 1 (Présentation), 7 (flux de trésorerie), 18 (Revenu), etc.
- les normes AAOIFI sont spécifiques à des pratiques bancaires et financières islamiques particulières non couvertes par les normes IFRS par exemple: FAS 2 (Mourabaha et Mourabaha pour le Donneur d'Ordre d'achat), FAS 7 (Salam et Salam parallèle).

Les principaux éléments de divergence entre l'AAOIFI et l'IASB peuvent être résumés sous forme des deux tableaux suivants (tableau 3 et 4):

Tableau 3. Différences entre AAOIFI et IASB relatives au champ des normes éditées

Normes AAOIFI (FAS)	Normes IASB (IFRS)
<ul style="list-style-type: none"> • Spécifiques pour l'industrie de la finance islamique (banques islamiques, assurance islamique, Zakat, Sukuk, etc.) • Basées sur l'exigence des pratiques de la finance islamique (doivent respecter les principes de la Chariaa). 	Sont destinées à toutes les activités économiques et sociales (banques, industries, services, etc.)

Tableau 4. Différences entre AAOIFI et IASB relatives au type des normes éditées

Normes AAOIFI (FAS)	Normes IASB (IFRS)
<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité, • La Charia, • L'Audit, • l'éthique, • la gouvernance 	Normes relatives à la comptabilité.

L'AAOIFI est une organisation ayant pour objectif la publication des normes Chariaa, comptables, d'audit, d'éthique et de gouvernance, alors que l'IASB est dédiée spécifiquement à l'élaboration et la publication des normes comptables.

4.2. IFRS vs. Normes AAOIFI

Pour bien comprendre les principaux points de divergence et/ou de convergence entre les IFRS (IASB) et les FAS (AAOIFI), il nous paraît essentiel de jeter un coup d'œil sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives des états financiers relatives aux deux référentiels comptables.

Tableau 5. Les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives des états financiers des IFRS et des FAS.

IFRS (IASB)	FAS (AAOIFI)
Hypothèses de base	
<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité d'engagement • La continuité d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entité comptable • La continuité d'exploitation • La périodicité • Constance de l'unité monétaire
Caractéristique qualitative des états financiers	
<ul style="list-style-type: none"> • L'intelligibilité • La pertinence • L'importance relative • La fiabilité • La prééminence de la substance sur la forme • La neutralité • L'image fidèle • L'exhaustivité • La prudence • La comparabilité et (principe de permanence des méthodes) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des informations financières à être comprises et assimilées • La pertinence • L'exhaustivité • La comparabilité • La permanence des méthodes

Les IFRS/IAS rejetées par l'AAOIFI :

- Le tableau ci-dessus nous permet de constater que la prééminence de la substance sur la forme est retenue par les IFRS et rejetée par les FAS. Cette situation a poussé l'AAOIFI de ne pas retenir l'IAS 17 relative aux contrats de location-financement et d'adopter une norme FAS 8 concernant *l'Ijara Muntahia bi Attamlik*. Egalement, l'IAS 17 est établie avec des objectifs contraires à ceux de la Chariaa, notamment en ce qui concerne l'actualisations des flux fondée sur l'intérêt qui totalement interdit par le droit musulman ;
- Les normes IFRS qui sont établies pour traiter des situations non permises par la Chariaa, c'est le cas par exemple de l'IAS 23 « Coûts d'emprunts » qui est totalement rejetée par l'AAOIF ;

Les IFRS/IAS constituant une source d'inspiration pour l'AAOIFI :

- Quelques normes comptables de l'AAOIFI sont fortement inspirées des IFRS et il n'existe pas de grandes différences entre les deux référentiels comptables, c'est le cas par exemple de la FAS 10 « *l'Istisnaa et l'Istisnaa parallèle* » qui est fortement inspirée de l'IAS 11 « Contrats de construction » ;
- Quelques normes internationales sont retenues par l'AAOIFI car leurs contenus ne présentent pas de divergences majeures avec les principes de la Chariaa, c'est le cas par exemple de l'IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Toutefois, cette norme prévoit, pour déterminer le coût d'acquisition, l'actualisation des fractions qui seront payées dans le futur pour les achats des immobilisations à crédit, ce qui entre en conflit avec les principes de la finance islamique.

Conclusion

Dans cet article, nous avons démontré que les normes comptables AAOIFI sont loin d'être appliquées totalement par les IFI. Les études qui ont été réalisées dans ce cadre restent encore rares et ont abouti généralement à des résultats mitigés. Nous avons pu catégoriser trois types de résultats :

- un niveau de conformité très élevé entre les normes réellement appliquées et les normes AAOIFI ;
- un niveau moyen de conformité entre les deux types de normes ;
- et un niveau faible de conformité entre les dites normes.

Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que ces études de recherche ont été réalisées dans des pays différents et ont utilisé des méthodologies différentes. Au Maroc, les résultats de notre enquête ont montré que les normes comptables AAOIFI ne sont pas connues par les professionnels et les académiciens. C'est juste 24% des répondants qui ont déclaré qu'ils connaissent l'AAOIFI.

Parmi les normes les plus adoptées par les IFI, certes, les normes IFRS occupent une place prépondérante, d'où la nécessité, pour assurer une certaine comparabilité entre les états financiers des IFI, d'un rapprochement entre les IFRS et les normes AAOIFI. Cet article s'inscrit dans cette logique et a tenté de mettre en évidence quelques points comparatifs entre les deux référentiels comptables. Mais la question qui se pose est la suivante : comment peut-on mener un rapprochement entre deux référentiels comptables fondés sur deux logiques totalement différentes ?

Références

- Al-Abdullatif Sultan Abdullah (2007) '*The application of the AAOIFI accounting standards by the Islamic banking sector in Saudi Arabia*', PhD Theses, Durham University, accessed at <http://etheses.dur.ac.uk/2594/>
- Al-Baluchi A. E. A., (2006) '*The Impact of AAOIFI Standards and Other Bank Characteristics on the Level of Voluntary Disclosure in the Annual Reports of Islamic Banks*', School of Management University of Surrey.
- Che Pa, A. (2006). *An exploratory study on the understanding and accounting for Islamic bonds: perspective of Malaysian bank managers*. Master thesis. International Islamic University Malaysia.
- Elhamma A. (2014), *Maîtriser les normes comptables internationales IAS – IFRS*, Edition Universitaire Européenne.
- Hameed, S., Wirman, A., Alrazi, B., Nazli, M., & Pramono, N. (2006). *Alternative disclosure and performance measures for Islamic banks*. International Islamic University Malaysia. Retrieved from <http://www.iiu.edu.my/iaw/Students/>
- Haniffa, R. & Hudaib, M. (2004) *Disclosure Practices of Islamic Financial Institutions: An Exploratory Study*, Working paper series, Bradford University of School Management.
- Nadzri, F. (2006). *Roles and impacts of accounting and auditing organization for Islamic financial institutions (AAOIFI) in dealing with the accounting and disclosure of Zakah and interest (Riba)*. Thesis, Master of Business, AUT University.
- Sarea, A. M., (2012) 'The Level of Compliance with AAOIFI Accounting Standards: Evidence from Bahrain', *International Management Review*, 8(2), 27- 32.
- Zaini, N. (2007). *An exploratory study on the understanding of AAOIFI accounting standards for investment in Islamic bonds: The case of Malaysian's accounting academics*. Master thesis. International Islamic University Malaysia.